
Téléphone : 02 54 80 94 13

Télécopie : 02 54 80 89 96

SEANCE DU 11 FEVRIER 2015

L'An deux mil quinze, le onze février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur ROULLEAU Olivier, Maire

Etaient présents : Mrs ROULLEAU O, BESSÉ T, FUSIL J.P, RONCIER J
Mrs THUILLIER J Cl., BIRLOUEZ G, VIOLANTE F.
Mmes EVERED G et PERAL Ch.

Etait absente : Madame Karine GLOANEC MAURIN, excusée.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Florent VIOLANTE a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 04 Février 2015

Nb de membres en exercice : 10 Nb de membres présents : 09

Nb de votants 09 POUR : 09 CONTRE : 0

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2014

Le compte rendu de la séance du 22 Octobre 2014 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

Monsieur Le Maire présente la démission de M. Jean Pierre BIARD de ses fonctions de conseiller municipal, élu depuis 2001, qui a décidé de quitter l'équipe municipale. Nous le remercions pour sa contribution aux différents travaux communaux. Son sérieux, son assiduité, ses pointes d'humour et sa plume nous manqueront. Qu'il profite au mieux de sa retraite !

BILAN DES TRAVAUX ET DES DOSSIERS DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Service AEP : Périmètre de protection

Pour poursuivre l'étude du périmètre de protection du forage AEP commencée au cours de l'année dernière, il était nécessaire de faire analyser l'eau du puisard privé situé à l'angle Est du cimetière et construit par la famille DE LUSSAC pour drainer leur caveau familial. Suite à une perte du premier prélèvement par le laboratoire CARSOC, un deuxième prélèvement a été fait à la charge de celui-ci. A ce jour, la commune est toujours en attente des résultats. A l'issue des résultats, une réunion sera programmée avec le Bureau d'Etudes DUPUET pour informer les propriétaires des parcelles concernées par le périmètre de protection.

De même, nous sommes en attente d'un devis de l'Entreprise HABERT pour la mise en place d'un système de surveillance du forage AEP, visible de l'extérieur au même titre que la surveillance des pompes de relevages de l'assainissement.

Travaux église : l'état d'avancement de la tranche conditionnelle est réalisé à 30%.

Cimetière : Reprendre contact avec les ETS BROKA pour la reprise des tombes en état d'abandon dont la procédure administrative est en cours depuis 2010.

Travaux d'électrification : L'enfouissement de la ligne électrique basse tension du lieudit « Les Galoudries, pris en charge par le SIDELC, est en cours.

Mairie : Les travaux de peintures du secrétariat sont terminés. L'Entreprise IN BATI, disposant de locaux communaux à Saint-Agil, a gracieusement changé les luminaires du bureau.

Travaux Agence Postale communale : La communauté de communes des Collines du Perche, maître d'ouvrage de l'opération, est en attente d'accord des aides sollicitées.

Atelier communal : un chauffe-eau neuf a été installé

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la modification de la composition des commissions communales suite à la démission de Mr Jean-Pierre BIARD de son mandat de conseiller municipal.

Il rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L2121-22 du CGCT, « *le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres* ».

Lorsque ces commissions sont permanentes, elles sont constituées dès le début du mandat et peuvent être modifiées. Chaque commission est composée d'un certain nombre de membres, exclusivement des conseillers, désignés par le Conseil Municipal. Le Maire est président de droit de ces commissions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** le maintien de dix commissions communales visées ci-dessous ;
- **FIXE** le nombre de membres dans chaque commission ;
- **DESIGNE** les conseillers municipaux qui composent ces commissions ainsi qu'un rapporteur par commission.

(Voir tableau annexé au présent compte rendu)

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU C.C.A.S.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre BIARD de son mandat de conseiller municipal, membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale – CCAS, Monsieur Le Maire invite l'assemblée à élire les membres du CCAS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **A ELU** quatre membres qui siégeront au sein du Centre Communal d'Action Sociale dont les noms suivent :
 - Christiane PERAL
 - Gillian EVERED
 - Thierry BESSÉ
 - Jean RONCIER

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DES MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE SUITE A LA DEMISSION D'UN MEMBRE

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres des marchés publics est composée, dans les communes de moins de 3 500 habitants, du Maire, président, trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Il invite le Conseil Municipal, à élire les membres de la commission suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre BIARD de son mandat de conseiller municipal. Ces mêmes membres siégeront à la commission des Marchés Publics à Procédure Adaptée (MAPA)

Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, les délégués de la commission d'appel d'offres et commission MAPA comme suit

Président

Olivier ROULLEAU

Membres titulaires

Membres suppléants

Jean-Claude THUILLIER
Gwénaél BIRLOUEZ
Jean-Pierre FUSIL

Christiane PERAL
Florent VIOLANTE
Thierry BESSÉ

COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COLLINES DU PERCHE

Monsieur Gwénaél BIRLOUEZ accepte d'être membre de la commission « communication » de la communauté de communes des Collines du Perche, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre BIARD. Monsieur Olivier ROULLEAU accepte d'être son suppléant.

TRAVAUX EGLISE : AVENANT LOT MACONNERIE POUR LA TRANCHE CONDITIONNELLE

Monsieur Le Maire présente l'avenant n°1 du lot maçonnerie de la tranche conditionnelle des travaux de l'église relatif à la dépose et la repose des installations de chantier compte tenu de l'interruption des travaux entre la tranche ferme et la tranche conditionnelle pendant six mois et justifiée pour répartir la dépense sur trois exercices comptables, délai initialement convenu à la signature des marchés en juillet 2013.

Après une analyse approfondie par Jean-Pierre FUSIL, en charge du suivi des bâtiments communaux, il s'avère que cet avenant s'élevant à 2 193,00 € ne se justifie pas dans sa totalité. Le Conseil Municipal charge la commission des bâtiments de négocier ce coût supplémentaire avec l'architecte et l'entreprise LEFEVRE.

APPROBATION DU DEVIS DE NETTOYAGE DU PETIT ETANG COMMUNAL

Monsieur Le Maire présente le devis de l'entreprise VASSEUR s'élevant à 3 000,00 € HT relatif au nettoyage du petit étang, comprenant le pompage, l'évacuation des poissons dans l'autre étang, le curage et le nivelage de la vase sans le transport. Le Conseil Municipal décide de reporter cette décision ultérieurement suivant les prévisions budgétaires.

DEVIS FOURNITURE ET POSE D'UN FLOTTEUR DANS LA RÉSERVE INCENDIE DU CHATEAU D'EAU

Il est présenté le devis de la Société SEIT relatif à la fourniture et la pose d'un flotteur dans la réserve incendie du château d'eau, s'élevant à 861,84 € HT. Après échanges au sein des membres du conseil municipal, ce changement n'est pas nécessaire dans l'immédiat.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

La commission des finances rend compte de ses travaux :

Budget eau et assainissement : pas de difficultés financières majeures mais une subvention de 3 000 € doit être allouée du budget principal vers le budget assainissement.

Budget principal : baisse importante des dotations de l'Etat remettant en cause les projets. La prévision de la diminution des dotations sera de 18 271 € répartie comme suit : - 2158 € en 2014 et 5 371 € par an pendant 3 ans, soit 40% de dotations en moins prévus de 2014 à 2017.

Pour 2015, les prévisions budgétaires proposées sont :

- Solde de la tranche conditionnelle des travaux de l'église
- Travaux de voirie VC des Beauvais
- Reprise en partie des tombes abandonnées dans le cimetière
- Participation financière aux travaux à l'Agence Postale

- Périmètre de protection du forage
- Renforcement du réseau AEP Rue des Pêcheurs / Route de Oigny.

DEMANDE DE LOCATION STUDIO 8 RUE DES TEMPLIERS

Considérant que le studio situé 8 Rue des Templiers est inoccupé depuis le 1^{er} Octobre 2014 suite au départ de Melle Mathilde TOURNEUX, Monsieur Le Maire présente la demande de location de Monsieur Mickaël PAGET, domicilié à Bessé-su-Braye (Sarthe), ouvrier intérimaire à l'Entreprise TRIGANO à Cormenon.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Mr Le Maire à conclure une convention à titre précaire et révocable pour une durée d'un an, à compter du 1er Janvier 2015, renouvelable pour la location du studio communal sis 8, Rue des Templiers, avec Monsieur Mickaël PAGET;
- **FIXE** le loyer mensuel à 150 Euros, plus 50 Euros de charges locatives par mois ;
- **SOLLICITE** le versement d'une caution de 150 € à la signature de la convention ;

SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2015

Considérant les demandes de subventions 2015, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accorde et fixe le montant des subventions pour l'année 2015 aux associations représentant un somme globale de 3 495,00 €, soit une baisse de 11,5%.

REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Vu l'article 30 du décret n°2003-485 du 5 Juin 2003 fixant les modalités de calcul de la dotation forfaitaire versée à chaque commune ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune ;

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485 du 5 Juin 2003 ;

Vu la lettre de la Direction Régionale de l'INSEE Centre du 8 Octobre 2014 nous informant du montant de la dotation forfaitaire fixée à 677 Euros au titre de l'enquête de recensement de 2015 ;

Vu l'arrêté n°A2014/AM028 du 03 Décembre 2014 portant recrutement de Madame Lysiane BONNOUVRIER en qualité d'agent recenseur pour l'enquête de recensement de 2015 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Considérant le montant de la dotation forfaitaire de 677 € pour le recensement 2015,

- **DECIDE** d'accorder une indemnité de 750 Euros brut, soit la totalité de la dotation forfaitaire attribuée par l'Etat revalorisée de 11% à Madame Lysiane BONNOUVRIER, au titre du recensement 2015, qui s'est déroulé du 15 Janvier au 14 Février 2015.

Cette indemnité sera soumise aux cotisations sociales et imputée à l'article 6413 du budget primitif 2015.

INDEMNITES KILOMETRIQUES ACCORDEES A L'AGENT RECENSEUR

Vu l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 Juillet 2006 ;

Vu l'arrêté du 03 Juillet 2006 ;

Vu l'arrêté municipal n°A2014/AM028 du 03 Décembre 2014 portant recrutement de Madame Lysiane BONNOUVRIER en qualité d'agent recenseur pour l'enquête de recensement de 2015 ;

Considérant qu'il y a lieu d'allouer des indemnités kilométriques à Madame Lysiane BONNOUVRIER pour l'utilisation de son véhicule personnel lors du recensement de la population 2015 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder des indemnités kilométriques conformément à la législation en vigueur soit 0,35 € par kilomètre pour une puissance fiscale du véhicule de 9 CV et plus et pour un nombre inférieur à 2000 kilomètres.

Le montant des indemnités kilométriques sera établi à partir du décompte présenté par l'agent recenseur et du certificat d'immatriculation du véhicule.

SYNDICAT DE LA GRENNE : AVIS SUR LE PLAN DE FINANCEMENT DES ETUDES DU SIERVAL

Monsieur Thierry BESSÉ, délégué au syndicat de la Grenne, fait part de la réunion du syndicat du 27 Janvier 2015. En résumé, l'Europe impose une restauration piscicole des rivières, un retour à une bonne continuité écologique des cours d'eau. A ce titre, l'étude du SIERVAL a permis de réaliser un diagnostic de l'existant sur la rivière « La Grenne » et a recensé les points à améliorer, à détruire ou à créer. Cet inventaire a été chiffré sur la base d'un estimatif. Cette étude préconise également l'embauche d'un technicien de rivière pour un quart de temps afin de suivre les travaux, élaborer les dossiers administratifs, techniques et de subventions. Toutes ces démarches (études et travaux estimés à 1 049 362 €) sont subventionnées à hauteur de 80% par la Région et l'Agence de l'Eau. Les 20% restants s'élèvent à 209 872 €, sans compter le coût de l'emploi d'un technicien, sont à la charge du syndicat. Au sein du syndicat, la répartition serait selon le pourcentage indiqué dans les statuts. Ainsi, à ce jour, l'estimatif restant à la charge de notre commune serait de 11 543 €, représentant un taux de 5,5% selon les statuts du syndicat. Ces taux varient de 22,40 % à 5,08 %.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis défavorable pour cette opération compte tenu de l'enjeu financier extrêmement important et du contexte économique actuel.

QUESTIONS DIVERSES

Certains administrés s'interrogent sur la taille importante de la haie du camping. Il n'est pas prévu de poser un brise-vent, cette haie va repousser dans un délai de 2 à 3 ans, son entretien annuel sera donc facilité.

La séance est levée à 22 H 15.

Le Maire,

O. ROULLEAU